

## ASLL Accompagnement Social Lié au Logement

Ces mesures sont financées par Action Logement—Direction Régionale PACA CORSE et concerne **uniquement les ménages salariés**

Il s'agit d'une prise en charge globale des problématiques ayant une incidence sur logement.

La durée prévisionnelle de l'accompagnement social varie de 3 à 12 mois et peuvent être renouvelées (dans la limite de 24 mois) après un diagnostic complémentaire .

La réussite de cet accompagnement est basée sur l'implication et l'adhésion volontaire des ménages.

### En fonction des situations, les objectifs de la mesure ASLL pourront être de:

- ◆ Soutenir les ménages qui rencontrent des difficultés dans leur accès au logement.
- ◆ Mettre en place une aide éducative budgétaire avec les ménages pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement.
- ◆ Conseiller les ménages dans les démarches relatives au logement : indécence, insalubrité, économie d'énergie, médiation bailleurs/locataires.
- ◆ Accompagner les ménages ayant contracté une dette locative dans leurs démarches administratives et financières avec pour objectifs la résorption de l'endettement et la prévention d'une mesure d'expulsion.
- ◆ Accompagner et soutenir les ménages dans le cadre de leur expulsion domiciliaire.
- ◆ Mobiliser le réseau partenarial indispensable pour la réalisation du projet habitat.

Dans le cadre de l'accompagnement, nous vous proposerons des rencontres avec le travailleur social au sein de nos bureaux, à votre domicile ou de vous accompagner dans vos démarches extérieures administratives, juridiques et financières.

### Comment bénéficier de cet accompagnement ?

Contactez le Service Social d'Action Logement  
au 04.13.10.70.65

Dès l'accord de prise en charge par Action Logement  
Un travailleur social de notre équipe vous contactera  
afin de vous proposer un premier entretien

